



## Note d'information aux étudiants pour un séjour ERASMUS

Cette Note d'Information vous aidera, à mieux préparer votre séjour. Gardez-la avec vous pendant la totalité de votre séjour et relisez-la quand besoin est !

**1. Inscription.** Pour effectuer un séjour ERASMUS, il faut vous inscrire à l'Université de Corse l'année de votre mobilité.

**Avant de partir vous devez avoir rempli le recto du « contrat d'études » ou (Learning Agreement) avec l'aide de votre responsable pédagogique, qui doit signer ce document.**

**2. Assurances.** Quand vous vous inscrirez à la Sécurité Sociale, prévenez votre caisse afin que l'on vous établisse une carte européenne d'Assurance Maladie qui couvrira vos frais médicaux dans un autre pays de l'Union Européenne.

L'Université de Corse exige que chaque étudiant ERASMUS bénéficie d'une **assurance supplémentaire** qui couvre le rapatriement en cas de maladie grave ou de décès. Vos parents ont peut-être ce type d'assurance, vérifiez bien que leur assurance vous couvre pendant un séjour d'études à l'étranger. Sinon, vous pouvez souscrire "l'Assurance de l'étudiant" (rapatriement et couverture individuelle responsabilité civile) auprès de la Mutuelle des Etudiants. D'autres produits adaptés à votre profil peuvent vous être proposés à l'Agence LMDE (Campus Mariani, en face de la résidence universitaire PP2).

En plus du type d'assurances mentionné ci-dessus, vous devez assurer votre logement à l'étranger et être assuré pour la responsabilité civile ou pour faire du sport, par exemple.

**3. Contrat étudiant et vos responsabilités qui en découlent.** Avant de partir, vous devez signer un contrat qui est aussi signé par la coordinatrice ERASMUS. Dans ce contrat vous vous engagez à partir pour une certaine durée, avec des dates précises de départ et de retour. Ces dates doivent être respectées sauf cas de force majeure, sinon, vous risquerez de ne pas toucher la bourse ERASMUS. Les dates correspondent au début et à la fin d'un semestre ou de l'année universitaire, période d'examen comprise, dans l'université d'accueil, ainsi que, éventuellement, la période d'accueil pendant laquelle des réunions pour présenter l'université ou des cours de langues sont organisés. Ces dates sont habituellement communiquées par l'université d'accueil. Vous devez également prendre connaissance et signer le document intitulé « conditions de départ ».

**4.** Une fois les dates de séjour connues, les contrats sont établis et envoyés aux étudiants partant le 1<sup>er</sup> semestre et toute l'année afin qu'ils les signent. Vous retournerez les trois exemplaires du contrat et fin juillet on vous fera parvenir votre exemplaire du contrat, contresigné et tamponné. Les étudiants qui partent le 2<sup>ème</sup> semestre seulement signeront leur contrat en novembre ou décembre, avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

D'après le contrat, dès votre choix de cours effectué, vous devez faire parvenir à l'Université de Corse le verso du Contrat d'Etudes rempli, signé et tamponné par l'université d'accueil. Ce choix définitif de cours sera élaboré avec votre tuteur à l'étranger et votre responsable pédagogique à Corte. **Tout changement par rapport au choix de cours établi doit être approuvé par votre responsable pédagogique à Corte sous peine de ne pas pouvoir valider la totalité du travail effectué à l'étranger. De plus, vous devez vous soumettre à tous les types d'évaluation prévue pour les enseignements que vous suivez (dissertations, exposés, devoirs, DST, examens finaux...).**



Le Rapport de Fin de Séjour sera à remplir en deux exemplaires manuscrits et un exemplaire en version électronique. Il vous est vivement conseillé de compléter votre rapport avant de rentrer. Vous devez joindre au Rapport de Fin de Séjour le relevé de notes et le transmettre à l'Université.

**5. Bourses** Vous bénéficierez d'une bourse de 400 euros/mois, attribuée soit par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) soit par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), pour la durée totale de votre séjour (maximum 9 mois). L'Union Européenne (UE) alloue également une bourse mensuelle de 150 euros.

Voici, **en principe**, la procédure de paiement de la bourse du MEN (gérée par le CROUS) et celle de la CTC (gérée par l'Université) :

- paiement de 75% de la bourse après réception du certificat d'arrivée;
- paiement des derniers 25% à votre retour, après remise du rapport de fin de séjour, du relevé de notes et de l'attestation de présence

Voici, la procédure de paiement de la bourse de l'UE :

- paiement de 80% de la bourse après réception du contrat d'études définitif
- paiement des derniers 20% à votre retour, après remise du rapport de fin de séjour, du relevé de notes et de l'attestation de présence

**N.B. Aucun paiement ne sera effectué si le BRI n'a pas tous ces documents en sa possession.**

La procédure de paiement par les Services Financiers de l'Université et le Trésor Public est longue et comporte plusieurs étapes, il y a souvent du retard, un mois ou plus. Les versements faits par le CROUS sont généralement plus rapides. Il faudra très certainement avancer l'argent pour votre séjour, la bourse viendra après et remboursera vos dépenses. Renseignez-vous auprès des banques, car certaines ont une formule qui peut vous intéresser. Elles vous laissent la possibilité d'avoir une sorte de découvert en attendant de recevoir votre bourse de mobilité, qui n'est pas versée avant votre départ. Les représentants de la nouvelle mutuelle des étudiants ont des renseignements sur cette formule.

**6. Dettes** Si vous avez des dettes au retour de votre séjour ERASMUS (par exemple, loyer non-payé, que ce soit pour un logement universitaire, un logement dans le privé ou chez un particulier), nous ne pouvons valider votre année à l'étranger qu'une fois les dettes remboursées.

**7. Plagiat et fraude.** Au Royaume Uni (par exemple), le plagiat et la fraude sont pris très au sérieux, et tout étudiant qui en sera reconnu coupable sera sanctionné sévèrement, la sanction étant souvent le renvoi.

Pour éviter le plagiat vous devez toujours donner les sources des idées que vous écrivez: vous indiquez par des guillemets et une note ce que vous citez, ou, si vous faites de la paraphrase, vous indiquez dans une note votre source.

**8. Examen.** En cas d'échec à un examen il est très vivement conseillé de garder la copie de façon à la faire réévaluer par l'équipe pédagogique de l'Université de Corse.

**9. RIB** Vérifiez bien que le RIB joint à votre dossier de candidature correspond bien au compte utilisé lors de votre séjour (joindre un nouveau RIB si vous changez de banque). Les bourses seront versées sur ce compte !

**10. Etudiants partant 1<sup>er</sup> semestre seulement** Par le passé, à leur retour en janvier ou février, des étudiants ERASMUS ont souvent pu se loger dans une des résidences universitaires, même si normalement ils n'y ont pas droit, car un certain nombre de chambres se libère à la fin du semestre. Si cela peut vous intéresser, renseignez-vous auprès du CROUS, où on vous dira sans doute d'écrire en automne. N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée (timbre français!) et adressée, sinon, vous n'obtiendrez pas de réponse.



**Etudiants partant 2<sup>ème</sup> semestre seulement** Si vous voulez savoir les notes des examens que certains de vos professeurs communiqueront après les examens de janvier, trouvez un étudiant qui puisse en prendre note pour vous et vous les envoyer. Autrement, vous y aurez normalement par internet sur le site de l'Université grâce à votre numéro d'étudiant et à votre date de naissance (au format jjmmaaaa).

**Etudiants partant l'année entière et 2<sup>ème</sup> semestre seulement.** L'expérience a prouvé que le travail fait à l'étranger ne peut pas toujours être validé lors des délibérations de juin, car les relevés de notes sont le plus souvent reçus après nos délibérations. Dans ce cas, la validation se fait en septembre.

**11. Visas** Les étudiants n'ayant pas la nationalité française doivent se renseigner auprès de l'ambassade du pays où ils vont se rendre afin de s'assurer qu'ils ont tous les documents officiels nécessaires pour leur voyage. Dans certains cas un visa est exigé et son obtention peut être longue. Si vous avez besoin d'un document indiquant que vous partez en séjour ERASMUS, contactez immédiatement le Bureau des Relations Internationales (BRI).

**12. Etudiants suivant une formation comportant un stage obligatoire.** Il est possible d'effectuer ce stage à l'étranger. Si cette possibilité vous intéresse, contactez le BRI. Que vous fassiez votre stage à l'étranger ou en France, n'oubliez pas de vous renseigner sur la convention de stage qu'il faut signer (se renseigner auprès de Mr Manecy au bureau des stages – campus Grimaldi, [manecy@univ-corse.fr](mailto:manecy@univ-corse.fr))

**13. Etudiants en Master 1** N'oubliez pas qu'il faut déposer un sujet de mémoire. Demandez le formulaire et la date limite de dépôt lors de votre inscription et mettez-vous en contact avec votre professeur de préférence avant de partir.

**14. Etudiants en Master 2 pendant la période de mobilité** Vous devez passer votre soutenance et valider votre M2 avant le 15 juin. Le 15 juin étant la date de dépôt des dossiers de l'allocation recherche, dossier dans lequel vos notes devront figurer.

**15. Postes d'assistant** Cette partie du message ne concerne que les étudiants de langue (LLCE / LEA), qu'ils soient en Licence ou en Master 1. L'université reçoit les dossiers de candidature pour les postes d'assistant en octobre. Ces **dossiers doivent être retournés** à l'organisme qui les gère **avant les vacances de Noël**. Faites savoir au coordonnateur pédagogique dès octobre si vous voulez un dossier, quelque soit la destination. Ne demandez un dossier que si vous êtes sûr de le retourner et si vous êtes sûr que vous ne désisterez pas si l'on vous propose un poste (sauf cas de force majeure). Réfléchissez à cette possibilité dès maintenant, n'attendez pas l'automne.

Pour un poste d'assistant dans certains pays, UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE EST UNE PIECE ESSENTIELLE POUR LES DOSSIERS POUR LE ROYAUME UNI. Si vous pensez déposer un dossier, demander cet extrait dès fin septembre. Votre candidature ne sera pas prise en considération sans l'extrait. Voici l'adresse:

Casier judiciaire national  
44079 Nantes Cedex 01



Faites-le envoyer à votre domicile en France et dites à vos parents de l'envoyer à Mme Casoni (qui s'occupe des candidatures d'assistant) à l'université: (Mme Casoni, Université de Corse, Faculté de Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales, 22 avenue Jean Nicoli, BP 52, 20250 Corte) qui le joindra au dossier de candidature que vous lui aurez fait parvenir.

Il y en a peu ! Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays à la fois.

**16. Les étudiants de Licence 3ème année.** Vous devez passer le C2i l'année de votre Licence 3. Cet examen est obligatoire pour intégrer l'IUFM. Manifestez-vous auprès des scolarités de votre UFR de l'Université de Corse pour connaître les dates des épreuves de façon à convenir d'une date à votre retour si besoin.

**17. Bourses du gouvernement français** Les boursiers du gouvernement français gardent leurs bourses pendant un séjour ERASMUS. Les bourses de l'UE et de la CTC ou du MEN s'y ajoutent.

**18. Cartes Visa, Mastercard, etc.** Les cartes bancaires sont très utiles à l'étranger, mais attention, certaines banques prennent une commission à chaque fois que vous utilisez votre carte dans un distributeur ou quand vous payez avec votre carte. Renseignez-vous bien auprès de votre banque pour savoir exactement ce que vous allez payer pour chaque transaction (paiement et retrait). Renseignez-vous auprès de plusieurs banques, car les commissions ne sont pas toutes pareilles. Se renseigner selon le pays, pour être sûr que votre carte pourra être facilement utilisée.

**19. Carte Internationale d'étudiant :** si vous avez besoin d'une carte internationale d'étudiant vous pouvez en obtenir une en vous connectant sur le site ISIC : [www.isic.tm.fr](http://www.isic.tm.fr) et en la commandant en ligne, cela vous coûtera 12 €. ISIC= International Student Identity Card

**20. Téléphone** Méfiez-vous de l'utilisation de votre portable à l'étranger. Prenez plutôt des cartes de téléphones prépayées, ces cartes marchent dans les cabines téléphoniques mais aussi chez les particuliers.

#### **21. Coordonnées du Bureau des Relations Internationales**

Relations Internationales

Université de Corse – Pascal Paoli

22 avenue Jean Nicoli – Campus Mariani

Bâtiment DVE - BP 52 – 20 250 CORTE

Tel : +33 (0)495 45 06 46 – Fax : +33 (0)495 45 33 51 Email : [international@univ-corse.fr](mailto:international@univ-corse.fr)

**22. Vos coordonnées à l'étranger.** Dans certaines universités on vous attribue dès votre arrivée, une adresse électronique communiquez la au Bureau des Relations Internationales ainsi qu'à vos responsables pédagogiques. Créez-la si vous n'en avez pas ! Il ne faut pas oublier de vérifier votre email régulièrement.

**23. Remarques finales.** Les rapports des étudiants des années passées font apparaître que le plus gros problème rencontré était d'ordre financier, du fait que les bourses sont versées assez tard. Dans certains cas il faut payer le loyer pour le semestre en entier au début du semestre.

L'autre point qui revenait très souvent dans les rapports est le conseil suivant: Ne restez pas entre francophones, ne restez pas dans votre coin, allez de l'avant, cherchez l'autre, sortez. Si vous faites cela vous profiterez pleinement de votre séjour.

La Coordinatrice Erasmus : Emilie SIMON



### CHECK LIST

Les documents contractuels ERASMUS :

- Un exemplaire du contrat Erasmus signé par l'étudiant et le représentant de l'Université (coordonnatrice Erasmus)
- Une charte Erasmus
- Le Contrat d'études complété et signé
- Une attestation de présence
- Trois exemplaires du Rapport Final (2 manuscrits + 1 électronique)

Quand les remettre et à qui :

Le premier mois (début Novembre ou Mi-Mars selon si 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> semestre)

Communiquez par email avec le responsable pédagogique pour les éventuels changements de cours

Envoyez par fax puis par courrier le Contrat d'études signé par l'Université d'accueil : +33(0)4 95 45 33 17

Communiquez votre adresse email au Bureau des Relations Internationales (si changement)

- Pour les étudiants en langue : s'inquiétez des dossiers de candidatures en **Octobre pour les postes d'assistants** (contactez Mme Casoni (pays anglophones), Mme Baldacci (Espagne) ou Mme Cardinet (Italie))
- Avant de partir : remplissez le rapport final et faites compléter par l'université d'accueil l'attestation de présence
- A votre retour : envoyez rapports finaux, relevés de notes et attestation de présence avant le 23 Février (séjour 1<sup>er</sup> semestre) ou 30 Juin (séjours année ou 2<sup>nd</sup> semestre) à :

Relations Internationales (coordonnées ci-dessous)

**Vérifiez que vous avez en votre possession tous les documents indiqués et faites parvenir tous les documents et/ou information demandés en temps voulu**

**LES VERSEMENTS DES BOURSES EN DEPENDENT !!!**